

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1162

présenté par
Mme Lingemann

ARTICLE 5

Après la première phrase de l'alinéa 3, insérer la phrase suivante :

« Ils associent les représentants des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire à la construction du contenu pédagogique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet d'adapter les programmes pédagogiques aux évolutions du monde agricole. Ils peuvent par exemple mettre en place une instance tels qu'un conseil de perfectionnement mis en place par les Grandes Ecoles pour intégrer les mutations du monde agricole au contenu pédagogique.